

**Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer,  
directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis**

**Communiqué de presse**

**13 janvier 2015**



## **UN PROGRAMME DE FINANCEMENT A MOYEN ET LONG TERME DE 16 MILLIARDS D'EUROS POUR 2015**

**– En 2015, le cap des 100 milliards d'euros  
de dette sociale amortie depuis 1996 sera franchi par la CADES –**

Le président du Conseil d'Administration de la CADES, Patrice Ract Madoux, a présenté à la presse, à Paris et à Londres, le bilan des émissions réalisées en 2014, les nouvelles mesures votées en fin d'année dernière par le Parlement et le programme de financement prévu pour 2015.

### **2014 : 18,2 milliards d'euros levés sur les marchés financiers internationaux**

En 2014, la CADES a levé 18,2 milliards d'euros à moyen et long-terme auprès des investisseurs internationaux. Bénéficiant d'un marché extrêmement dynamique et à la recherche d'actifs de qualité, la CADES a été en mesure de réaliser des émissions parmi les plus importantes de son histoire, notamment :

- Un emprunt de référence de 5 milliards d'euros à 5 ans, représentant l'émission en euros la plus importante de son histoire, souscrite en moins de 24h par plus de 160 investisseurs, dont la moitié en Asie ;
- Un emprunt de référence de 5 milliards d'euros à 10 ans, la transaction la plus élevée menée par la CADES sur un emprunt à 10 ans ;
- Un emprunt de référence de 5 milliards de dollars à 3 ans, constituant l'emprunt en dollars le plus important levé par la CADES depuis sa création ;
- Un emprunt de référence de 3 milliards de dollars à 10 ans, la plus importante émission en dollars à 10 ans réalisée par la CADES et la deuxième sur le secteur des agences souveraines et supranationales en 2014.

Au total, la CADES a émis 14 emprunts en 2014 dont 11,6 milliards d'euros libellés en euros et 6,6 milliards d'euros libellés en devises étrangères.

L'ensemble de l'année aura été caractérisé par une forte appétence des investisseurs internationaux pour les emprunts émis par la CADES, à la recherche d'actifs extrêmement sécurisés et liquides dans un contexte de poursuite de la crise en zone euro.

Aussi, 2014 aura été marquée par la signature d'un protocole d'accord avec la Bank of China afin de lui permettre d'accompagner la CADES dans l'émission d'emprunts en renminbi.

Enfin, l'encours des émissions à court terme au 31/12/2014 se répartit comme suit 5,05 milliards d'euros d'ECP (Euro Commercial Paper), 0,38 milliards de dollars d'USCP (US Commercial Paper) et 0,18 milliard d'euros de billets de trésorerie.

**Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer,  
directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis**

Fort de ce bilan très positif, la CADES a ainsi pu poursuivre avec succès la mission que lui a confié le Parlement français d'amortir la dette sociale française. En 2014, la CADES a ainsi amorti 12,7 milliards d'euros, conformément à l'objectif qui lui a été fixé dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2014

**Au total, ce sont 96,7 milliards d'euros de dette sociale qui auront été amortis au 31 décembre 2014 par la CADES depuis sa création en 1996, contribuant ainsi pour plus de 4 points de PIB au désendettement de la France, et même pour plus de 5 points de PIB si on y ajoute les intérêts dont l'amortissement a évité le versement.**

### **Les nouvelles mesures adoptées pour 2015**

Conformément à la mission d'équilibre du financement de la réforme des retraites qui lui avait été confiée par le Parlement lors du vote de la Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2011, la CADES a repris 10,0 milliards d'euros de dettes en 2014 et reprendra en 2015 un montant équivalent. Ce montant comprendra d'une part, les déficits de la CNAV et du FSV et d'autre part, une partie de ceux des branches famille (CNAF) et maladie (CNAM). Cette reprise dont le financement a d'ores et déjà été prévu dans la LFSS pour 2011 ne modifie pas la date de fin de la CADES, et est ainsi conforme aux termes de la loi organique.

L'objectif d'amortissement de la CADES a été fixé à 13,1 milliards d'euros dans le cadre de la LFSS pour 2015. A la fin de 2015, la CADES devrait ainsi avoir amorti 109,9 milliards d'euros. Il lui restera une dette à amortir de près de 126,9 milliards d'euros.

### **2015 : un programme de financement à moyen et long terme de 16 milliards d'euros**

Afin de répondre à son besoin de financement, la CADES a défini un programme d'émissions de 16 milliards d'euros à moyen et long terme, auquel s'ajoutera un programme de 7 milliards d'euros à court terme. Ce programme de financement place ainsi la CADES parmi les premiers émetteurs souverains et quasi-souverains européens.

## **CADES REMBOURSER LA DETTE – ASSURER LE FUTUR**



Patrice Ract Madoux  
Président du Conseil d'Administration  
01 55 78 58 03  
patrice.ract-madoux@cades.fr

actifin  
communication financière

**Relations presse**  
Charlène Masson  
01 56 88 11 28  
cmasson@actifin.fr

**Relations investisseurs**  
Alexandre Commerot  
01 56 88 11 11  
acommerot@actifin.fr

**Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.**

**Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District de Colombie). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.**